



Paris, le 20 février 2002

A l'attention d'Eric Ferrand,  
Adjoint au Maire,  
chargé de la vie scolaire et de l'aménagement des rythmes scolaires

**Objet:** aménagement du temps de l'enfant (ATE) à Paris

Je vous confirme par ce courriel les demandes formulées lors de notre entretien en date du 15 février en marge du CDEN, traduisant les attentes de la FCPE-Paris à l'issue de l'AG des présidents des conseils locaux du 14 février. D'abord, je voudrais porter à votre connaissance le fort mécontentement vis-à-vis du rythme (!) imposé à cette concertation qui ne permet pas aux acteurs concernés, en particulier les parents, de s'approprier pleinement les termes et les enjeux de ce débat complexe.

La FCPE-Paris considère que l'entrée retardée en classe le matin (proposition de Monsieur le Recteur à 8 h 45, demande FCPE à 9 h) doit, pour être bénéfique à tous, s'accompagner impérativement de la **prise en charge des enfants dans le cadre d'un accueil périscolaire en amont**, au moins à partir de 8 h 20 (comme aujourd'hui), voire à partir de 8 h (selon les besoins identifiés). Nous attendons de votre part, un engagement clair, précisant, le cas échéant, l'échéance de mise en œuvre.

Ainsi qu'il en a été convenu à l'issue du groupe de travail du 8 février, je renouvelle la demande de communication d'un état du périscolaire actuel (moyens, encadrement, types d'activités, fréquentation...) par école. Par ailleurs, la FCPE-Paris vous demande de lui communiquer, ainsi qu'à toutes les écoles, avant le 4 mars, les engagements de la Ville de Paris sur les activités périscolaires et extrascolaires (nature des activités, contenu, comment, avec qui, où,...?) **pour chacune des trois propositions du recteur.**

La FCPE-Paris forme également le vœu que vous réaffirmiez publiquement les **engagements de la Ville relatifs à l'amélioration de l'encadrement** de l'interclasse et des activités du soir. Nous vous rappelons nos demandes : un animateur pour 15 (au lieu de 1 pour 30 en élémentaire aujourd'hui), et une colonne vertébrale composée d'au moins 3 animateurs permanents, stables et qualifiés par école. Bien entendu, les normes de la DJS (1 pour 8 en maternelle, 1 pour 12 en élémentaire), plus favorables, continuent de s'appliquer pour les activités type centre de loisirs et donc pour les activités des demi-journées libérées.

A l'évidence, un éclairage fort de la Mairie de Paris s'impose pour lever le scepticisme ambiant sur la capacité de la Ville à mettre en œuvre un périscolaire étendu et de qualité, étant donné la faiblesse, voire la médiocrité, actuelle.

L'AG FCPE du 14 février s'est par ailleurs prononcée pour une **mise en œuvre différée à 2003** de l'éventuelle décision de réaménagement des rythmes scolaires, notamment afin que la Commune puisse apporter la preuve par la pratique, en commençant par le périscolaire existant, de sa capacité à progresser qualitativement et durablement.

Les réponses, **écrites**, aux demandes formulées ci-dessus sont attendues pour la fin février au plus tard.

Le positionnement de la FCPE-Paris et de ses élus dans les conseils d'école du 9 mars vis-à-vis des 3 propositions du Recteur dépendra, outre le contenu de celles-ci, très largement de celui de vos réponses. Le paradoxe de la situation de ce débat complexe est que la décision appartient au Recteur, mais que la clef principale est dans les mains du Maire de Paris.

Nous sommes disponibles, si vous le jugez utile, pour une rencontre avant le samedi 2 mars.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus sincères.

Le président, Michel Sangam

Copie à : Mme Anne Hidalgo,  
Mme Catherine Moisan,  
M. Alain Geismar,  
M. Jean-Claude Meunier